



Litige véhicule de location

Par Naïr, le **15/02/2011** à **23:05**

Bonjour,

J'ai loué un véhicule le 07/02/2011. J'ai rendu ce véhicule le jour même avec un léger impacte sur le véhicule que je ne conteste pas.

En revanche le devis des réparations me parait quelque peu excessif et présente une anomalie non négligeable. Le devis des réparations a été effectué le 08/02/2011 et s'élève à près de 2000 euros. Mais le plus étonnant c'est qu'il indique un kilométrage de 11000km, alors que lorsque j'ai loué le véhicule la veille, ce dernier indiquait un kilométrage de 29000km.

Le montant des réparations estimé par le devis étant supérieur au montant de la franchise, c'est cette dernière somme qui m'a été prélevé le 10/02/2011, soit 1600euros. Cette somme comprend le montant de la caution de 1200euros pré autorisé le jour de la location + 400euros débité de ma carte (sans que j'en soit avisé...).

A noter que je me suis rendu chez le loueur le 12/02/2011 pour prendre de photos de l'impact (ce que je n'ai pas penser nécessaire avant). Or, à ma grande surprise le véhicule à déjà été remis en location et le loueur ma confirmer que les réparations n'ont pas été effectuées.

Au vu de ses éléments, pouvez vous SVP m'indiquer si je peux contester cette somme et comment je peux la récupérer?

Merci de votre réponse.